

**Mairie de  
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain  
CODE POSTAL : 57410  
Tél. : 03 87 09 70 95  
Fax : 03 87 09 88 80  
E-mail : mairie@rohrbach.fr



Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 057-215705898-20260408-10\_2026-DE

**EXTRAIT  
DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2026  
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 17 (quorum atteint)**

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2**

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

**Membre(s) absent(s) excusé(s) non représentés : 0**

**Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19**

**Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.**

**10. Désignation du correspondant communal à la Défense**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au fonctionnement des assemblées délibérantes,

Vu le Code de la Défense,

Vu la circulaire ministérielle relative à la mise en place des correspondants Défense dans les communes,

Considérant que le correspondant Défense constitue un relais d'information privilégié entre les administrés, la commune et les autorités militaires ;

Considérant qu'il contribue à la diffusion de l'esprit de défense, au développement du lien Armée-Nation et à l'information des jeunes sur le parcours citoyen ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de cette fonction à la suite du renouvellement du conseil municipal

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder au renouvellement en son sein de cette désignation ;

Le conseil municipal de Rohrbach-lès-Bitche, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité,**

Le renouvellement du poste de correspondant à la Défense.

Monsieur le Maire ayant proposé de désigner le nouveau correspondant en la personne de M. Christophe BACH.

Aucune autre candidature n'ayant été déposée,

**Le conseil municipal DESIGNE, à l'unanimité,**

Monsieur M. Christophe BACH, en qualité de correspondant communal à la Défense, pour la durée du mandat municipal en cours.

Pour : 19 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026  
Le Maire  
Vincent SEITLINGER*

Le Maire :  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication